



COMMUNE DE VINÇA

ARRETE DU MAIRE

N° 230614-060 : portant réglementation TEMPORAIRE du stationnement et de la circulation Place de la Liberté et rue du 19 mars 1962, en agglomération

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande de l'association l'Amistat Sardanista, représentée par son Président, Monsieur BOMBRAY Patrick, domicilié 10 rue de la Marjolaine à Vinça (66320), d'organiser les Feux de la Saint-Jean,

Considérant qu'afin de garantir la bonne organisation de la manifestation et la sécurité du public, des usagers, des participants et des organisateurs, il est nécessaire d'édicter des restrictions au stationnement et à la circulation dans le périmètre d'occupation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : du vendredi 23 juin 2023, 14 heures, au samedi 24 juin 2023, 1 heures, le stationnement sera interdit Place de la Liberté (parking du Crédit Agricole) et rue du 19 mars 1962. A cet effet, l'autorité de Police fera appel à la fourrière automobile conventionnée.

Article 2 : Durant cette période, la circulation sera interdite sur la Place de la Liberté.

Article 3 : La signalisation au droit et aux abords de la place de la Liberté sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, et enlevée à la fin des festivités par la commune. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 4 : MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 14 juin 2023.



Le Maire,
Bruno GUÉRIN.